



MSSanté,
la garantie d'échanger
en toute confiance



MSSanté en pratique

MSSanté, c'est votre messagerie professionnelle sécurisée, dédiée aux échanges avec les professionnels de santé avec qui vous travaillez. Elle est particulièrement utile lorsque vous souhaitez envoyer un document (compte-rendu de consultation, résultat d'analyse, ou tout autre document que vous jugez utile à la prise en charge coordonnée) contenant des données personnelles de santé d'un patient.

Son utilisation garantit le **secret professionnel** et la **confidentialité de vos échanges**.

MSSanté, c'est aussi un annuaire professionnel qui vous est réservé, et qui vous permet de retrouver les coordonnées MSSanté des professionnels avec qui vous travaillez.

Les avantages de MSSanté dans votre pratique quotidienne :

- Vos échanges avec les autres professionnels de santé (à l'hôpital comme en ville) sont **facilités**, pour une meilleure coordination des soins de vos patients.
- L'annuaire des contacts MSSanté **est actualisé chaque jour**: inutile de mettre à jour votre propre base de contacts professionnels.
- Votre responsabilité professionnelle est **protégée**.
- Vous **protégez le droit des patients au respect et à la confidentialité de leurs données personnelles**.
- Vous **gagnez du temps médical**, en échangeant plus rapidement avec les professionnels qui prennent en charge votre patient, grâce à l'utilisation du courrier électronique.
- Vous **réduisez vos frais** (d'achat de timbres) et **protégez** l'environnement (moins de papier imprimé).

MSSanté est un service gratuit dans sa version webmail ! Rejoignez dès maintenant l'espace de confiance assuré par MSSanté. Créez votre adresse de messagerie sécurisée sur www.mssante.fr



Qui a le droit d'avoir une adresse MSSanté ?

Tout professionnel de santé titulaire d'une carte CPS, qu'il exerce en ville ou à l'hôpital, préalablement identifié sur le système MSSanté grâce à sa CPS sur le site www.mssante.fr, ou par l'intermédiaire de son établissement. MSSanté est proposé gratuitement à l'ensemble des acteurs sanitaires et à terme, au monde médico-social.

La carte CPS (ou dispositif équivalent) apporte la garantie de votre identité professionnelle



Comment ouvrir une boîte mail MSSanté et commencer à utiliser une messagerie professionnelle sécurisée ?

Dès à présent, MSSanté vous propose d'accéder à votre messagerie sécurisée grâce au webmail disponible sur www.mssante.fr, rubrique connexion. Dans quelques mois, le système MSSanté sera directement intégré à votre logiciel de travail habituel, que vous exerciez en libéral ou en établissement.

En cas de difficulté technique ou pour toute question sur l'utilisation de MSSanté, contactez le 3657 (prix d'un appel local).



EN RÉSUMÉ

1. Munissez-vous de votre carte de professionnel de santé
2. Rendez-vous sur le site **www.mssante.fr**
3. En quelques clics, une adresse professionnelle MSSanté vous est proposée
4. Commencez à utiliser votre messagerie sur **www.mssante.fr**, rubrique « connexion »
5. Une question, une remarque pour améliorer MSSanté? Appelez le 3657

Pourquoi utiliser la carte de professionnel de santé (CPS)?

La CPS est votre carte d'identité professionnelle. Elle contient vos données d'identification (identité, profession, spécialité) ainsi que vos situations d'exercice, certifiées par votre ordre. Distribuée gratuitement et systématiquement, c'est le plus sûr moyen de vous identifier pour tout échange électronique.



Comment utiliser MSSanté lorsqu'on a déjà une adresse mail ?

MSSanté s'intègre progressivement dans votre pratique habituelle du mail :

1. **En exercice libéral, vous utilisez simplement une adresse mail « grand public » non sécurisée.** → Munissez-vous de votre carte CPS et rendez-vous sur www.mssante.fr afin d'activer votre adresse de messagerie sécurisée et commencer à l'utiliser en webmail.
2. **En exercice libéral, lorsque vous utilisez un logiciel intégrant une fonction mail.** → Contactez votre éditeur pour vérifier quand il sera compatible MSSanté.

Développez et améliorez MSSanté!

MSSanté est actuellement mis au point par l'ASIP Santé avec le soutien des ordres professionnels. L'accès en webmail vous est proposé en version beta et vous pouvez contribuer à son amélioration :

- ▶ en l'utilisant dans votre pratique professionnelle et en faisant part de vos retours,
- ▶ en invitant les professionnels qui vous entourent à l'utiliser dans le cadre de vos échanges.

3. **En établissement de santé, vous utilisez déjà l'adresse mail fournie par votre établissement de santé.** → Contactez le service informatique de votre établissement pour vérifier quand votre messagerie est sécurisée grâce à MSSanté.
4. **Vous utilisez un service de messagerie sécurisée différent de MSSanté (messagerie régionale ou autre)** → Vérifiez avec votre opérateur qu'il intègre MSSanté.

Caractéristiques techniques de webmail MSSanté

- ▶ Messagerie d'une capacité de 2 Go.
- ▶ Taille maximum des messages, pièces jointes incluses: 10 Mo.
- ▶ Accès à la messagerie tracé, pour plus de sécurité.

Avec le soutien des ordres professionnels



Une question ?

3657
Prix d'un appel local



<http://esante.gouv.fr/mssante>